

Accompagnement à la Validation d'Acquis d'Expériences (Tout diplômes)

Organisation

Durée:

24 heures

Lieu:

Dans les locaux d'Axe Pro Formation, InnoPôle Provence, Route de Pelissanne 13300 Salon de Provence

Tarif

1920€ diplôme de niveau 3 à 5

2300€ diplôme niveau supérieur

Contact

04 90 55 97 91
a.picca@axe-pro.fr

Présentation

Transformez votre expérience en diplôme grâce à la VAE !

Le processus limite le caractère isolé de la démarche par des rencontres individuelles et collectives, l'accompagnement permet d'augmenter les chances de réussite et de limiter les abandons.

Objectifs

- Accompagner le professionnel dans la préparation de sa démarche de validation des acquis de l'expérience, et lui proposer de simuler un entretien jury VAE
- Aider le candidat à repérer, décrire et analyser son expérience
- Conseil et aide à la recherche du choix du diplôme
- Rédaction du dossier de demande, avec la description des différentes activités du candidat, accompagnement par un expert métier et un expert méthodologique
- Mettre en relation les compétences du candidat avec celles exigées par le référentiel de la certification
- Prendre connaissance des modalités d'évaluation
- Se préparer à l'entretien avec le jury

Le candidat est positionné comme l'acteur principal dans cette démarche d'accompagnement avec la reconnaissance et la valorisation de son potentiel, de ses acquis et de ses expériences dans le champ professionnel défini par le référentiel.

Public concerné

Tout professionnel intéressé et volontaire, soutenu par son employeur, qui souhaite s'engager dans une VAE dès lors qu'il répond aux critères d'éligibilité.

Pré-requis

La seule condition pour entamer une VAE est d'avoir réalisé au minimum une année d'expérience professionnelle ou de bénévolat en lien direct avec le diplôme visé.

Délais d'accès

15 jours avant le début de la session

Profil Intervenant

Consultant/accompagnateur VAE



**Formation - Conseil
Accompagnement**
www.axe-pro.fr

Innopôle Provence,
Route de Pelissane
13300 Salon de Provence
Tél.: 04-90-55-97-91
Courriel : contact@axe-pro.fr

Organisme de formation
déclaré sous le
N° 93 130 722 413
*Cet enregistrement ne vaut pas
agrément de l'Etat*

Habilitation ANESM
N° H2011-07-779
Organisme de Développement
Professionnel Continu (DPC)

Version du document
10 mars 2022

Contenu du programme

Etape 1 : Présenter le dispositif et la démarche :

Rappels sur le dispositif V.A.E / Explication du fonctionnement du référentiel, attendu du jury. Inventaire des expériences professionnelles et bénévoles./Modalités de dépôt des dossiers. Formalisation et Aide à la demande de recevabilité.

Etape 2 : Accompagnement à la rédaction du livret 2 (Analyse et identification des besoins)

Etape 2.1: Analyse du parcours / appropriation et décryptage /Régulations/ bilan

- Rencontre individuelle des candidats pour un EPP (Evaluation du Projet Personnel).
- Identification du projet professionnel et personnel.
- Décrypter les compétences attendues dans le référentiel professionnel.
- Formaliser son expérience et ses compétences.
- Explication et formulation des acquis, expression des savoir-faire.

Etape 2.2 : Aide au repérage et à l'analyse des activités et des compétences acquises

- La réalisation d'écrits intermédiaires.

Etape 2.3 : Explications et analyses

- Aider à l'analyse d'expériences significatives retenues, à partir d'un récit d'expérience préalablement repéré et travaillé par le candidat. Aider à élaborer ses acquis (produire du sens sur son vécu), décrire et formaliser ses activités.
- Atelier d'analyse de praxis
- Régulations / bilans intermédiaires à distance
- Contextualiser les apprentissages.
- Réflexion sur l'enseignement au profit du développement de la compétence professionnelle. (Activité ludique)

Etape 3 : Préparation à l'oral

- Préparation en individuel ou en groupe à l'entretien individuel devant le jury (attitudes à maîtriser et sur celles permettant de mettre en valeur ses compétences), à partir des attendus du jury.
- Simuler un jury selon le déroulement réglementaire.

Etape 4 : dépôt du dossier VAE par le candidat auprès du certificateur.

Etape 5: Démarche complémentaire dans le cadre d'une validation partielle.